

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 29 MARS 2022**

Délibération n° :

DL11/2022

Objet :

Signature de l'avenant n°1 avec la société SEPUR du marché de collecte en porte à porte sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et la Ville du Bois

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 29 mars 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MISSEWARD (suppléant - CPS) représente M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. BAY (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ;
M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire - CPS) ;
M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaires - CPS) ;
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ;
Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAHAREL (titulaire - CPS) ;
Mme PERIS (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23/03/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL11/2022

Signature de l'avenant n°1 avec la société SEPUR du marché de collecte en porte à porte sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et la Ville du Bois

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu les articles L2124-2 et R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération n° DL7/2021 du 08 février 2021 autorisant le Président du SIOM à signer le marché n°20.017 relatif à la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et La Ville du Bois,

Vu le marché n°20.017 relatif à la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et La Ville du Bois, notifié le 19 mars 2021 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} avril 2021,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant n°1 joint en annexe,

Considérant les besoins supplémentaires liés aux évolutions réglementaires et la nécessité d'adapter le service public aux besoins des usagers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°1 au marché n°20.017 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et La Ville du Bois.
- **Précise** que cet avenant ne modifie pas les conditions financières du marché.
- **Indique** que les crédits sont inscrits au budget public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **31 MARS 2022**

Affichée le :

31 MARS 2022

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL11_2022
Date de la décision:	2022-03-31 00:00:00+02
Objet:	Signature de l'avenant n°1 avec la société SEPUR au marché de collecte en porte à porte sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Monthéry et la Ville du Bois
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20220331-DL11_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20220331-DL11_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1236
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 11 2022 Avenant 1 20.017 SEPUR.pdf	application/pdf	336906
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20220331-DL11_2022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	336906
<i>nom original:</i>		
dl 11 2022.pdf	application/pdf	116008
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20220331-DL11_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	116008
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 11 2022.pdf	application/pdf	67176
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20220331-DL11_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	67176

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2022 à 10h35min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2022 à 10h40min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2022 à 10h40min20s	Transmis au MIAT